



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 05 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

**Étaient présents** : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

**Était excusés** : Mme CHAMALBIDE Corinne, M. GOICOECHEA Iñaki.

**A été nommée comme secrétaire de séance** : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

### DECISION N° 2 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION URZAIZ

(Nomenclature : 7.5.2)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention adressée à la commune par l'association Urzaiz. Monsieur le Maire indique que l'association a programmé la pièce de théâtre Hondamendia à Ossès à l'occasion de la saison de la langue basque Euskararen urtaroa.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 2 000 euros à l'association Urzaiz afin de financer cette pièce de théâtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**- DECIDE** d'octroyer une subvention de 2 000 euros à l'association Urzaiz.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 01 décembre 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 08/12/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 08/12/2023

